

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
CFP DE SAINT-BARTHÉLEMY

DELEGATIONS DE SIGNATURE

Je soussignée, Lydia ESOR, responsable Intérimaire du Centre des Finances Publiques de SAINT-BARTHÉLEMY

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu la décision de gestion conjointe du 15 décembre 2017 ;

Décide de donner délégation générale à :

- M. Nicolas GANZER

Décide de lui donner pouvoir :

- de gérer et administrer, pour lui et en son nom le Centre des Finances Publiques de Saint-Barthélemy ;

- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous les états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration ;

- d'effectuer les déclarations de créances, de signer les bordereaux de déclaration de créances et d'agir en justice.

Il reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seules ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Décide de donner délégation spéciale à :

- Mme Doris PARINI
- M Jean-François DEGORGUE

Qui reçoivent mandat pour signer en mon nom toutes les correspondances et documents relatifs aux affaires de leur domaine d'intervention.

La présente délégation annule et remplace toutes les précédentes délégations de signatures données par mes prédécesseurs au Centre des Finances Publiques de Saint-Barthélemy :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à St Barthélemy, le 23/03/2021

Le responsable intérimaire du CFP



Lydia ESOR

Le mandant,
Lydia ESOR
Signature :

Le mandataire,
Nicolas GANZER
Signature :

Le mandataire,
Doris PARINI
Signature :

Le mandataire
Jean-François DEGORGUE
Signature :